

vitable d'une révolution faite surtout en haine des supériorités originelles, et la Chambre élective, en la décrétant, n'accorda pas même au ministère l'espoir d'une révision future. L'opposition de la Chambre des pairs n'était pas douteuse. Il fallut la briser par la promotion de 36 membres nouveaux. Cette session fut marquée par l'adoption du projet de loi relatif au bannissement des Bourbons de la branche aînée; projet auquel MM. Baude et Bricqueville avaient successivement attaché leur nom, mais qui ne dut sa forme définitive qu'à la sanction de ce même prince qui leur avait juré tant de fois amour et fidélité !

Une insurrection victorieuse, celle des ouvriers lyonnais, marqua les derniers mois de cette année commencée par une émeute anti-légitimiste. Le gouvernement célébra, dans son imprévoyance, l'innocuité politique de ce douloureux conflit. Que d'enseignements, toutefois, dans cette émotion populaire contre l'aristocratie commerciale qui avait tant contribué à la révolution de juillet, et qui retrouvait aujourd'hui dans la mollesse ou l'indiscipline de la force armée le fruit de ses propres prédictions ! Quel sinistre avant-coureur de cette redoutable tempête sociale que le dix-neuvième siècle recelait dans ses flancs ! La présence du duc d'Orléans et du ministre de la guerre imprima à la rentrée des troupes un certain appareil ; mais la répression de cet attentat à l'ordre public fut à peu-près nulle et se ressentit du désordre et du relâchement des esprits.

Ces échecs multipliés n'attiédissaient point l'énergie du pouvoir. L'action du ministère public, confiée à M. Persil, magistrat d'un âpre et stoïque dévouement, espèce de Jeffries modifié par la civilisation moderne, pesait avec acharnement sur la presse qu'elle soulevait encore par la rigueur inusitée des arrestations préventives. Chaque jour apportait un nouveau démenti à cette imprudente parole du duc d'Orléans, lieutenant-général : *Il n'y aura plus de procès de*